

## EDITO

Toute association, quelle qu'elle soit, convoque ses membres une fois par an pour tenir son assemblée générale. C'est là l'occasion de rendre compte de ses activités passées, de définir ses orientations et ses objectifs à venir. Ce peut-être aussi un temps de débat. Que les opinions convergent ou divergent, l'important est que chacun puisse nourrir sa réflexion et que le groupe puisse en bénéficier largement.

Le 8 février dernier, lors de l'assemblée générale de l'UCAM (Union des Commerçants et Artisans de Martigné), les représentants de la municipalité ont entendu les questionnements exprimés par quelques membres, ont essayé de comprendre le pessimisme perçu et ont souhaité rassurer ceux qui doutaient de leur soutien. En effet, l'équipe municipale dit avec force toute l'importance de la vie artisanale et commerçante pour la commune et œuvre en conséquence pour assurer son maintien, voire son développement. Pour nous, municipalité :

► Le commerce est primordial. Il est la vitrine du pays que les nouveaux habitants découvrent en premier, parfois avec enthousiasme, parfois avec sévérité. En ces temps où les consommateurs peuvent aller rapidement dans les grands centres urbains, le petit commerce doit faire jouer ses atouts. Accueil et service sont ses maîtres mots pour fidéliser la clientèle.

► Le commerce est essentiel. Il crée le lien social tant souhaité de nos jours, il favorise les rencontres intergénérationnelles très appréciées. Les urbanistes

ne s'y trompent pas quand ils travaillent à l'aménagement des villes et des villages. Ils encouragent le regroupement des boutiques en centre bourg pour que le pays garde ou retrouve une âme.

► Le commerce est indispensable. Vecteur économique important, il contribue largement au dynamisme local. Même si ce n'est pas un élément suffisant, en offrant une variété de services et notamment les services de première nécessité, le commerce permet de fixer la population.

C'est sans doute pour affirmer leur rayonnement que le partenariat UCAM, associations et municipalité s'est créé pour lancer « le forum du commerce, de l'artisanat et des associations » qui a lieu tous les trois ans. Ce moment fédérateur met en lumière toutes les forces agissantes dans notre commune. Si les retombées économiques ne sont pas forcément immédiates pour les participants, il n'en reste pas moins vrai que cette manifestation témoigne de la vitalité des petites entreprises et du dynamisme des associations. Ce rendez-vous permet une animation non négligeable pour la commune.

L'habitude étant créée, une nouvelle édition devait avoir lieu cette année. Le bulletin municipal annuel l'a d'ailleurs fait figurer dans la liste des manifestations le week-end du 8-9 avril prochain. Mais l'habitude comporte des

dangers ! Elle peut générer une routine qui, progressivement, engendre la lassitude responsable d'une créativité amoindrie. Les responsables en ont fait le constat et, face à l'ensemble des interrogations, ont préféré prendre le temps de réflexion nécessaire pour faire des propositions nouvelles en 2012.

Plutôt que de se laisser prendre par l'individualisme, le pessimisme ou l'amertume qui ne produit pas de résultat probant, essayons de rassembler nos énergies, de garder notre enthousiasme, d'utiliser nos compétences respectives pour lancer de nouveaux projets et proposer des actions communes capables de fédérer de nombreuses bonnes volontés. Les effets ne pourront être que bénéfiques tant au niveau personnel que collectif.

Marie-Paule Després  
Commission communication,  
tourisme et vie associative



**Prochaine  
parution :  
Lundi 18 avril**

## PRATIQUE

► **MAIRIE : 02 99 47 90 25**

Ouverture du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h

► **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :**

02 99 47 83 12 (Sandrine DORGÈRE)

Ouverture :

Lundi : 16h30-17h30 ; Mardi : 16h-18h

Mercredi : 10h-12h et 14h30-16h30 ;

Vendredi : 10h30-12h et 16h30-17h30 et Samedi : 10h-12h

► **FOYER JEUNES « LE SKWATT » :**

06 15 19 79 41 ou 02.99.47.86.75 (Anne-Hélène DESRUES)

Ouverture le mercredi et le samedi 14h/18h30, le vendredi 20h/22h30

► **CENTRE DE LOISIRS « MOMENT'FOLIE » :** 02 99 47 80 05

Tous les mercredis de 8h30 à 17h30 - Garderie matin et soir de 7h30 à 18h30

Fermeture pendant les vacances de Noël - E-mail : [mom-ent-fole@live.fr](mailto:mom-ent-fole@live.fr)

Permanences le mardi soir sauf vacances de 18h à 20h pour renseignements et inscriptions

► **SYNDICAT D'INITIATIVE :**

Tél. : 02 99 47 84 37

E-mail : [si.martigne-ferchaud@wanadoo.fr](mailto:si.martigne-ferchaud@wanadoo.fr)

► **DÉCHETTERIE :**

Ouverture le lundi : 14h-18h et le samedi : 8h30-12h30

A partir du 1<sup>er</sup> avril : le jeudi après-midi de 13h30 à 17h30

► **CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON :**

(Jean-Claude BLOUIN)

Le 1<sup>er</sup> lundi du mois de 15h à 17h à la Mairie

(sur rendez-vous au 02 99 43 74 07)

► **ARCHITECTE CONSEIL :**

(Laurent MANNEHEUT)

Le vendredi 8 avril de 10h à 12h à la

Maison des permanences sur rendez-vous au

02 99 47 90 25.

► **PERMANENCES OPAH :**

Le 4<sup>e</sup> vendredi du mois de 10h à 12h

Maison des permanences (sans rendez-vous)

► **PERMANENCES MSA :**

JANZÉ : (6 rue du Docteur Doux)

Ouverture les mardis et mercredis de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Accueil sur rendez-vous le vendredi de 9h à 12h.

La Guerche-de-Bretagne (Maison de Pays de

La Guerche-de-Bretagne) : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis de

chaque mois

► **MISSION LOCALE :**

Tous les mardis de 9h30 à 12h30 à la Maison des

permanences, sur rendez-vous.

Contact à la Maison du Développement à Retiers

(02 99 43 64 87)

► **ASSISTANTE SOCIALE DE LA D.A.S.S. :**

(Michelle POUSSIER)

Tous les jeudis de 9h à 12h à la Maison des permanences (sur

rendez-vous au 02 99 47 57 80)

► **POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES :**

(Point Information Jeunesse)

Tous les mercredis de 16h à 18h au Centre Culturel

« La Salorge » - La Guerche de Bretagne

► **CONSEILLER SOCIAL EN GÉRONTOLOGIE :**

(Madame HELEINE)

Le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de 10h à 12h au Centre Social de La Guerche-de-Bre-

tagne et le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 10h à 12h à la Mairie de Retiers.

► **MÉDECIN C.H.S.P. :**

1 lundi sur 2 (après-midi) à la Mairie de Retiers ou de Janzé.

► **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE :**

Tous les mercredis de 9h à 11h à la maison des permanences.

► **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :**

La Guerche-de-Bretagne : Tous les vendredis de 9h à 12 h et de 14h à 16h (sauf

vacances scolaires) au centre social.

Retiers : Tous les mardis de 14h à 16h à la mairie.

Châteaubriant : de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

► **C.A.R.S.A.T. BRETAGNE :**

Le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundi du mois de 9h à 12h et de 14h à 16h au Centre Social de La Guerche-

de-Bretagne (sur rendez-vous au 0 821 10 35 35).

► **MAISON MÉDICALE DE GARDE :**

02 99 43 44 45

12, rue Louis Pasteur - 35240 RETIERS

Semaine : 20h à 24h

Week-end : Samedi à partir de 12h jusqu'à dimanche 24h. Après 24h appeler le 15.

► **PHARMACIE DE GARDE :**

Pour connaître les pharmacies de garde, composez le : **32 37**

► **GENDARMERIE :**

Brigade de Retiers : 02 99 43 51 05

Brigade de La Guerche : 02 99 96 22 26

► **CABINET VÉTÉRINAIRE PULL-GRIGNON :**

5, contour de l'Eglise - MARTIGNÉ-FERCHAUD 02 99 47 90 66

### Délibérations du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars

- Camping : proposition d'étude par la CRCI
- Contrat Enfance-Jeunesse : Avenant relatif à la prolongation du contrat
- SIEFT : Desserte en eau potable du pôle santé
- Rapport annuel du SPANC 2009
- SIBS : Elargissement de compétence
- Tarifs publics : institution d'un tarif pour la location de la maison des permanences
- ICPE : Gaec Bargigann
- Décision du Maire : Attribution des lots relatifs à la viabilisation du pôle santé
- Personnel communal : Prime de fin d'année

Le compte-rendu du conseil est consultable sur le site Internet de la commune et en mairie.

### Modification du PLU - Réduction de marge de recul

La Communauté de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées » a lancé un projet de parc d'activités communautaire « Le Ronzeray » à l'entrée Sud de la commune de Martigné-Ferchaud, sur des parcelles dont elle a la maîtrise foncière. Actuellement, la marge de recul pour les constructions par rapport à la Route Départementale n° 94, qui desservira le parc, est de 75 m. La commune a donc décidé d'engager une procédure de modification de son PLU afin de réduire cette marge de recul à 30 m comme c'est le cas pour les RD 178 et 94 au droit du parc Emile Bridel/Pré des Batailles, situé en face du projet (la modification du 06/06/06 concernait la réduction de la marge de recul de 75 m à 30 m par rapport à la RD n° 178).

L'enquête publique relative à cette modification est prévue du jeudi 3 mars 2011 au mercredi 6 avril 2011. M. Bernard NEVEU a été nommé en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public aux jours et heures suivants :

- jeudi 3 mars 2011 de 9h à 12h
- jeudi 17 mars 2011 de 9h à 12h
- mercredi 6 avril 2011 de 14h30 à 17h

### Pièces d'identité

En prévision des examens scolaires et des vacances estivales, n'oubliez pas de faire suffisamment tôt vos demandes de cartes d'identité en mairie car les délais d'obtention s'allongent à l'approche de l'été.

### Restauration scolaire : la qualité au service des enfants

Chez les enfants, la période 3-11 ans est une phase de croissance et d'apprentissage intense. C'est une période pendant laquelle nous devons porter une attention particulière à l'alimentation qui joue un rôle majeur dans le développement des jeunes enfants.

Mais se nourrir, c'est aussi apprendre le plaisir et l'importance de bien manger. C'est faire de la cantine un lieu de bien être.

Le restaurant scolaire c'est :

- Un lieu d'échange, de plaisir et de découverte des saveurs
- Un lieu où les professionnels accompagnent l'enfant à la découverte de nouveaux aliments, aux règles de vie, à l'autonomie
- Une réglementation en hygiène particulièrement stricte
- Un cadre accueillant, des menus variés, des produits de saison essentiels pour l'équilibre nutritionnel
- Un budget important : personnel qualifié, denrées, matériel, locaux, eau, électricité.



A Martigné-Ferchaud, la commune assure elle-même la préparation des repas. Cette organisation évite à la ville d'avoir recours à des prestataires extérieurs et permet de rationaliser les achats de denrées tout en conservant la maîtrise de la qualité des aliments.

Soucieuse d'améliorer et de renforcer son rôle éducatif en matière de nutrition et de diététique, la municipalité envisage d'organiser une conférence autour de « l'équilibre alimentaire » au cours du mois de mai. Cette conférence serait organisée et animée par une diététicienne reconnue.

Naturellement, un partenariat avec les associations de parents d'élèves et les enseignants sera nécessaire afin de sensibiliser les familles au « mieux manger » et sur la qualité du service rendu.

Nous vous donnerons davantage d'informations au cours du prochain numéro de l'Étang de le dire.

**La cantine municipale en chiffres :**

- 90 repas en moyenne délivrés chaque jour
- 5,92 € : prix de revient d'un repas (comprenant le personnel, les denrées, les charges courantes)
- 3 € : prix du ticket de cantine
- 2 : nombre d'agents municipaux préparant et encadrant les repas.

### Pôle Santé : les travaux vont commencer

Le 21 janvier dernier, la commune a lancé une consultation relative à la viabilisation de la parcelle destinée à la création du futur Pôle Santé (voir bulletin « Les Temps de Martigné 2011 »).

Les résultats des appels d'offres sont les suivants :

Lot n°1 Terrassement, voirie, réseaux, espaces verts : PIEGEON TP pour un montant de 100 275 € HT

Lot n°2 Réseaux télécom, éclairage public et basse tension : ERS pour un montant de 27 931.50 € HT

A l'issue des travaux de viabilisation qui devraient commencer début avril, 5 lots seront commercialisés pour une surface totale de 10 592 m<sup>2</sup>. Le prix de vente devrait être fixé à 21 €/m<sup>2</sup> environ.

Pour rappel, l'un des lots (3 100 m<sup>2</sup>) est destiné à la construction de la Maison de santé dont le début des travaux est toujours espéré pour septembre 2011.

### Repas des personnes âgées / CCAS

Organisé par le CCAS, le repas des personnes âgées aura lieu le samedi 30 avril 2011 à l'Espace des Maîtres Beurriers. Le coût du repas est fixé à 8 € pour les personnes de plus de 70 ans et à 16 € pour les moins de 70 ans.

Les inscriptions s'effectueront auprès du secrétariat de la mairie du 4 au 16 avril 2011.

Comme les années passées, il est fait appel à toutes les personnes (17 ans au moins et une seule par famille) qui accepteront de faire bénévolement le service de ce repas. Les inscriptions seront également prises en mairie du 4 au 16 avril 2011.

Pour toute personne voulant assister au repas mais qui ne peut se déplacer, possibilité d'aller la chercher à son domicile. Il suffit de prévenir la mairie lors de l'inscription.

### Travaux rue Angèle Misériaux

A partir du 21 mars et jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, l'entreprise LEMEE TP procédera aux travaux d'extension du réseau d'eaux usées.

L'entreprise sollicitera chacun des riverains afin de déterminer au mieux l'emplacement de la boîte de raccordement.

Merci de votre compréhension.

## L'agriculture et le territoire

Régulièrement le conseil municipal doit s'exprimer sur des projets de développement ou de restructuration d'élevages agricoles. Pour préparer le vote, il est souvent difficile d'établir des critères clairs et objectifs d'appréciation des projets quand, de surcroît, sur l'aspect technique, cabinets d'experts à l'appui, les projets sont dans la plupart des cas conformes aux réglementations en vigueur.

Pour une partie des conseillers municipaux, ces avis peuvent être considérés comme des droits d'ingérence et comme une menace pour la liberté d'entreprendre. Certains mettront en avant l'emploi et l'environnement tandis que d'autres auront une appréciation liée à leur propre vision de l'agriculture.

Plus globalement, l'on peut se poser la question du rapport entre territoire et agriculture.

Le contexte économique et social associé à la nécessité d'un Développement Durable font émerger de nouvelles bases pour le développement agricole.

Après guerre, on assiste à une « spécialisation » de l'Agriculture en assignant à l'agriculteur la mission de Produire - en plus grande quantité - le déchargeant ainsi de la transformation et de la commercialisation de ses matières premières au profit d'industries agro-alimentaires et de la Grande Distribution.

Aujourd'hui, les perspectives sont beaucoup plus larges : L'Agriculture devient « multifonctionnelle ».

En même temps qu'elle doit produire, elle doit façonner et entretenir le paysage et ses zones remarquables (marais, zones humides). Elle doit encore préserver la biodiversité et la qualité de l'eau.

Elle est aussi amenée à se diversifier : transformation alimentaire, développement de circuits courts (approvisionnement de collectivités, vente directe), accueil (touristique, social, éducatif), production d'énergie,...

Comment, alors, se saisit-on de ces nouvelles demandes à l'échelle d'une commune ?

L'élu local peut toujours se retrancher derrière une forme de fatalisme au prétexte de politiques agricoles nationale et européenne déjà en place. Mais pour ce qui est de la maîtrise de l'espace communal, la collectivité locale dispose d'un outil de gestion important avec le PLU. C'est elle qui établit ce document de référence dans une perspective d'avenir qu'elle a choisie. Il n'en reste pas moins vrai que l'élu local doit aussi répondre à des problématiques concrètes qui se présentent sur son territoire. A Martigné-Ferchaud l'on peut citer quelques sujets en lien direct ou indirect avec l'agriculture :

► Comment, dans nos cantines, suivre les recommandations du Grenelle de l'Environnement qui demande aux collectivités de prévoir une part de l'alimentation en Bio et en circuits courts ?

► Comment maintenir ou développer la présence de producteurs locaux sur notre marché hebdomadaire, vecteur d'animation dans la commune ?

► Comment préserver les surfaces agricoles tout en souhaitant le développement démographique par la création d'un nouveau lotissement (Z.A.C. du Bocage) ?

► Comment retrouver un espace de baignade et des activités « annexes » pour dynamiser la zone du camping autour de l'Etang de la Forge ?

Cette liste, non exhaustive, illustre le fait que nous sommes amenés à porter un autre regard sur l'agriculture en respectant les modèles existants et en accompagnant de nouveaux projets. Ayons conscience des transversalités qui existent entre les différentes composantes de notre Territoire.

Oliver MONHAROUX

Adjoint à l'Agriculture, Réserves foncières



## Démarchage à domicile et délai de rétractation

### Une information de la maison de la consommation et de l'environnement

Un vendeur est passé chez vous et vous a fait signer un contrat pour l'achat de 12 bouteilles d'un vin\* inconnu pour un montant digne d'un château Margaux du meilleur cru ! Vous avez le sentiment de vous être fait embobiner et vous vous demandez si vous pouvez revenir en arrière.

Oui ! car il y a bien démarchage à domicile lorsque :

- un vendeur vient chez vous ou sur votre lieu de travail
- vous avez reçu un document vous invitant à une vente dans un lieu non destiné au commerce (salle de fête, hôtel, voyage publicitaire, etc.)
- vous avez été invité par téléphone à retirer un cadeau dans un magasin (ex. magasin de meubles).

Et dans ces cas, **et seulement dans ces cas**, vous avez un **délai de 7 jours pour annuler** votre commande. Pour cela vous devez remplir le formulaire de rétractation, détachable, qui doit obligatoirement figurer au contrat, et

l'envoyer à l'adresse de l'entreprise en recommandé avec accusé de réception.

Si vous n'avez pas de contrat, si le vendeur vous a demandé un versement d'argent (arrhes, acompte, chèque, autorisation de prélèvement, etc.), si vous suspectez un abus de faiblesse (pour votre parent par exemple) n'hésitez pas à contacter une association de consommateur.

**\* le démarchage peut concerner tout type de produit et de prestation de service**

Plus d'informations pratiques sur le site internet de la MCE : [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

## Bienvenue dans mon jardin en Bretagne 2011

### Nous recherchons des jardiniers !

Fort du succès de la précédente édition, « Bienvenue dans mon jardin » revient en 2011 ! En Bretagne, en 2010, 27 000 curieux s'étaient rendus dans 130 jardins réalisés par des amateurs.

A nouveau, nous recherchons des jardiniers souhaitant partager gratuitement leur expérience. Si vous êtes sensibles

à l'environnement et adoptez des pratiques de jardinage écologique ("zéro pesticide") et si vous aimez échanger sur les techniques et savoir-faire, ouvrez votre jardin le week-end des 18 et 19 juin prochains !

Inscription jusqu'au 22 avril. Bulletin à télécharger sur [www.bienvenue dans mon jardin bretagne.fr](http://www.bienvenue dans mon jardin bretagne.fr)

Cette action s'inscrit dans le programme « Eau et pesticides », [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org), qui bénéficie du soutien de nombreux partenaires.

Gaëlle GOURDEN  
Chargée de mission « Bienvenue dans mon jardin »  
02 99 30 35 50  
[www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org)



# LA PAROLE DES ASSOCIATIONS

## « Coup de casquette à Pierre PERRET »

Dans le cadre d'un partenariat avec la Compagnie Patrick Cosnet, l'association « Etincelles Aquatiques-spectacle » propose une soirée-cabaret :

**Coup de Casquette à Pierre PERRET**  
**Vendredi 15 AVRIL à 20h30**  
**Salle SEVIGNE – Martigné-Ferchaud**

Avec une 1<sup>ère</sup> partie-surprise « Talents du Pays »

Pierre Perret est populaire parce qu'il s'adresse à tout le monde et à chacun. Il raconte des histoires qui font rougir et qui font plaisir. C'est toujours tendre, drôle, parfois engagé, parfois paillard. C'est un hymne à la vie, à l'humanité, à l'antictonnerie !

Gabriella, Jacques et Patrick jouent et chantent ses malices avec le public.... Et ça fait du bien !

Entrée 10 € : Billets en vente à La boîte à Idées et chez Samuel Bautrais.



## Notre-Dame de Boulogne de passage à Martigné-Ferchaud

Quelques jours avant l'Armistice de 1945, les Martignolais accueillent Notre-Dame de Boulogne dont les origines sont lointaines.

La première représentation de Notre-Dame de Boulogne remonte au VII<sup>ème</sup> siècle. Selon les récits, une statue en bois de la Vierge Marie, tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche et un cœur en sa main droite, aurait accosté le rivage à Boulogne-sur-Mer, à bord d'une barque « sans rames ni matelots ». Sur les lieux de cet évènement extraordinaire, une église est construite pour protéger cette pieuse sculpture. Premier sanctuaire marial de France, Boulogne-sur-Mer deviendra un haut lieu de pèlerinage, bien avant les apparitions de Lourdes.



Notre-Dame de Boulogne  
<http://www.cote-dopale.com/>

Le culte à Notre-Dame de Boulogne va connaître un regain de ferveur lors de la Seconde Guerre mondiale. Du 28 mars 1943 au 29 août 1948, les quatre reproductions de la statue nautière de Notre-Dame de Boulogne, moulées en 1939 et montées sur un char à quatre roues pneumatiques, vont sillonner la France. Elles parcourront plus de 100 000 km et traverseront 16 000 paroisses.

En 1943, dès le départ de Lourdes, l'intention était de faire ratifier par le plus grand nombre de Français la consécration du Cœur Immaculé de Marie suivant la formule du pape Pie XII. Ce pèlerinage du « grand retour » désigne, selon les interprétations, le retour de la statue à son port d'attache et le retour de la Foi chrétienne. Beaucoup de Français perçoivent une autre signification : le « grand retour » des prisonniers de guerre, des déportés et des requis au service du travail obligatoire (S.T.O.) retenus en Allemagne ainsi que le retour de la paix.

Les paroisses traversées par ce long pèlerinage accueillent triomphalement la blanche madone boulonnaise. Celle-ci arrive à Martigné-Ferchaud le mercredi 2 mai 1945. De splendides décorations se succèdent sur le cortège : multiples arcs de triomphe, guirlandes de paille, de houx, de sapin, de buis, parsemés de glycines mauves et blanches, de roses multicolores, d'oriflammes, etc. Deux bateaux, le Sainte-Anne et le Saint-Michel, grésés de drapeaux aux couleurs françaises, apportent un air marin à tous ces ornements. Une procession prend la direction du village de la Jarretière, pour accueillir Notre-Dame de Boulogne acheminée par les paroissiens de Retiers. Après cet échange, le char est tiré par une trentaine d'hommes alignés sur deux rangs, la plupart d'entre eux marchent pieds nus. Il est suivi d'une foule compacte et recueillie qui s'étire sur plus d'un kilomètre vers le centre de Martigné. Dans l'église,



Arc de triomphe,  
route de Martigné-Retiers  
au niveau de la Jarretière

toutes les chaises ont été enlevées pour laisser place aux nombreux fidèles. La cérémonie est grandiose.

La statue mariale est maintenue dans l'église toute la nuit sous la bonne garde de paroissiens dévoués.

Le jeudi 3 mai 1945 vers 6 heures, poursuivant son périple, Notre-Dame de Boulogne quitte Martigné en direction de Forges-la-Forêt, Drouges, Rannée, La Guerche où l'accueil est aussi enthousiaste.

Sur le parcours, deux groupes d'hommes et de jeunes d'Eancé entraînent le char de la Vierge. Parmi eux, les six premiers prisonniers libérés de la commune.

*Le groupe Toponymie Histoire Patrimoine du Syndicat d'Initiative.*

**Nota :** Le groupe T.H.P. du S.I. recherche des photographies, documents et témoignages relatifs au passage de Notre-Dame de Boulogne à Martigné-Ferchaud afin de compléter sa documentation.

## De nouveaux propriétaires au bar le Graal

Le bar « Le Graal » a ouvert ses portes depuis le 15 février dernier.

Julia et Mika vous accueillent depuis, du mardi au vendredi de 8H30 à 1H00, le samedi et le dimanche de 10H00 à 1H00. Le lundi est le jour de fermeture hebdomadaire.

Le Graal vous propose désormais et à toute heure de la petite restauration, avec des assiettes de charcuterie locale, du fromage ou des toasts grillés.

Julia et Mika souhaitent organiser des concerts (deux fois par mois environ), des soirées à thème ou encore diffuser des matchs de foot, ou de rugby par exemple.

Un concert est doré et déjà prévu le 18 mars pour la saint Patrick avec le groupe LAMPRIDIC.



# TEA TIME

Spring is finally on its way and with it come the stirrings of the grass cutting urge. Viking has announced that some of their series 6 and 7 lawnmower models have a potential problem which could lead to the blade breaking while in operation. The affected models are those in the MB 650 and 750 series with the suffixes OS, VS, KS and GS. Owners should check with the nearest Viking centre, available from [www.stihl.fr](http://www.stihl.fr), whether they have an affected machine. A small repair is available free of charge from the centres.

Yet more evidence of the turning of the year comes with the change to summertime on 26 March.

If the lengthening days have awakened a taste for travel you may be interested to find that ticket prices for TGV services have been increased, from 8 February, by 2.8 percent.

Replacing a British passport is about to become a longer, possibly even more expensive, business. From 1 April the Paris Consulate will process applications on behalf of the UK Identity and Passport Service. Later this year all passports will be printed in the UK and sent direct from there. A standard expatriate passport in France currently costs 160 Euro plus 18 Euro courier fees and whatever fees are charged by the bank for a Bankers Order, as the Consulate does not accept personal cheques. With the changes, the Consulate is unable to advise on any future variation in passport and/or courier costs. For the moment applicants are advised to allow four weeks for return of a renewed passport, and six weeks for replacement of a lost passport, and should keep an eye on <http://ukinfrance.fco.gov.uk/en> for further developments. Do make sure to put the <</en>> on the end of the address as you may otherwise be directed to the French language version of the site which, at the time of writing, was unable to access passport information.

Make a date for 15 April when the Association Etincelles Aquatiques in collaboration with the Company Patrick

Cosnet will present an evening cabaret at the Salle Sevigne. Details are available from 02 99 47 83 83.

Amateur artists who have spent the dark days of winter welding their brushes can find an outlet in the forthcoming exhibition at La Guerche de Bretagne. Staged at <<La Salorge>> cultural centre, the exhibition will be open from 29 March to 16 April. Details are available from 02 99 96 22 20 and the exhibition is free.

Born in Quimper in 1781, Rene Laennec began his medical studies in Nantes at the age of only 14. Qualified in general medicine and surgery, in 1816 he was appointed to the hospital Necker where he taught medical pathology. He went on to invent a piece of medical equipment familiar to us today, the stethoscope. Sadly, he developed tuberculosis which forced him to retire and resulted in his early death at the age of only 45 years. Perhaps if he had lived longer he would have earned the gratitude of patients everywhere by inventing a device to warm a stethoscope before use.

## CALENDRIER Les Temps Forts

### MARS

**Mercredi 23 :** Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

**Jeudi 24 :** Atelier Mémoire - Maison des Permanences

**Dimanche 27 :** Elections cantonales - 2<sup>ème</sup> tour - Salle Sévigné

### AVRIL

**Vendredi 1<sup>er</sup> :** Thé Dansant Martignolais - thé dansant - Espace des Maîtres Beurriers

**Vendredi 1<sup>er</sup> :** Carnaval - Écoles Privées

**Samedi 2 :** Soirée APEL / Jeux de société Primaire/Collège - Espace des Maîtres Beurriers

**Mercredi 13 :** Loisirs des Retraités - Club Salle Sévigné

**Jeudi 14 :** Atelier Mémoire - Maison des Permanences

**Samedi 16 :** Comité des Fêtes - Loto - Salle Omnisports A. Bréal

**Samedi 16 :** Le Semnon Martignolais - Assemblée Départementale - Salle Sévigné & Espace des Maîtres Beurriers

**Mercredi 27 :** Loisirs des Retraités - Club - Salle Sévigné

**Samedi 30 :** Repas CCAS - Espace des Maîtres Beurriers

